

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

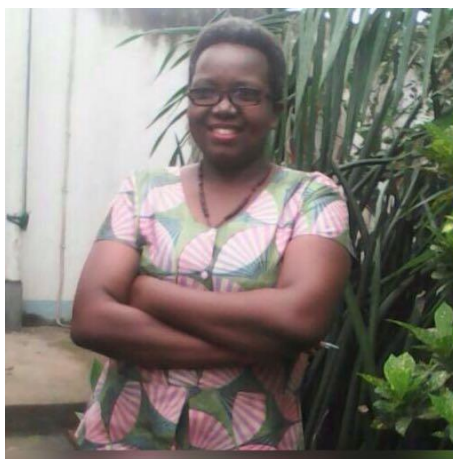
Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°133 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».

Semaine du 22 au 28 octobre 2018



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 28 octobre 2018, au moins 502 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES**PAGES**

<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>0. INTRODUCTION</i>	4
<i>I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>	5
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	5
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE</i>	5
<i>I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i>	5
<i>I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES</i>	6
<i>I.3.DES PERSONNES TORTUREES PAR DES ADMINISTRATIFS, DES POLICIERS ET DES IMBONERAKURE</i>	6
<i>I.4. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE ET DES POLICIERS</i>	7
<i>I.5 VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i>	8
<i>I.6. VIOLATION DU DROIT À LA GRÈVE</i>	8
<i>II. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS</i>	8
<i>III. FAITS SECURITAIRES</i>	9
<i>IV. CONCLUSION</i>	10

SIGLES ET ABREVIATIONS

APC	: <i>Agent de Police Chef</i>
CDS	: <i>Centre de Santé</i>
CNDD-FDD <i>la Démocratie</i>	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie</i>
DCE	: <i>Directeur Communal de l'Enseignement</i>
DESC	: <i>Droits Economiques, Sociaux et Culturels</i>
DPE	: <i>Directeur Provincial de l'Enseignement</i>
ECOFO	: <i>Ecole Fondamentale</i>
FNL	: <i>Front National de Libération</i>
FOREBU	: <i>Forces Républicaines du Burundi</i>
ITAB	: <i>Institut des Techniques Agricoles du Burundi</i>
Mgr	: <i>Monseigneur</i>
MSD	: <i>Mouvement pour la Solidarité et le Développement</i>
OPJ	: <i>Officier de Police Judiciaire</i>
RDC	: <i>République Démocratique du Congo</i>
SNR	: <i>Service National de Renseignement</i>
SOJPAE	: <i>Solidarité de la Jeunesse Chrétienne pour la Paix et l'Enfance au Burundi</i>
UPRONA	: <i>Union pour le Progrès National</i>
VBG	: <i>Violences Basées sur le Genre</i>

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits de l'homme ont été enregistrées comme suit: au moins 9 personnes tuées dont 3 cadavres retrouvés, 3 personnes enlevées, 11 torturées, 7 arrêtées arbitrairement et 1 victime de VBG.

Parmi les victimes, figurent 2 femmes et 1 mineur tués ainsi que 3 femmes torturées.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant les présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Des violations des DESC et une violation du droit à la grève ont été relevées dans ce bulletin.

Ce bulletin relève des cas de tuerie, d'enlèvement, de torture et d'arrestation arbitraire dont sont victimes des opposants et prétendus opposants du régime du Président Pierre Nkurunziza.

I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE

Une personne tuée en commune Bugenyuzi, province Karuzi

En date du 22 octobre 2018, vers 2 heures du matin, sur la colline Kabwira, zone Masabo, commune Bugenyuzi, province Karuzi, Gédéon Bacanamwo, âgé de 80 ans, membre du parti CNDD-FDD, a été assassiné à coups de bâtons par Prosper Ntimpirangeza, âgé 28 ans, Imbonerakure, l'accusant de la sorcellerie. Selon des sources sur place, la victime a été évacuée vers le CDS Masabo où il a rendu son âme vers 10 heures du même jour. Selon les mêmes sources, ses voisins Emmanuel Sinzumusi, Elias Gahungu, Sylvestre Nkurikiye et Hatungimana qui assistaient à la scène ont été arrêtés par la police et conduits au cahot de la commune, accusés de non-assistance à une personne en danger.

I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Une personne tuée en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 25 octobre 2018, Cassien Nimubona, âgé de 38 ans, fils de Frédéric Musita et Ntiringaniza Viva, originaire de la colline Mabanza, zone Muyama, commune Buyengero, province Rumonge a été retrouvé mort pendu sur un arbre sur la colline Kazirabageni, commune Nyanza-lac, province Makamba. Selon des sources sur place, le corps de la victime présentait des signes de coups, de blessures et des traces sur les bras montrant qu'il a été ligoté avant d'être exécuté. Selon les mêmes sources, deux présumés auteurs du crime ont été arrêtés et gardés au cachot de police à Nyanza-Lac.

Une personne tuée en commune et province Gitega

En date du 22 octobre 2018, vers 20 heures, tout près du monument de Mgr Joachim Ruhuna, au quartier Mushasha, centre urbain de Gitega, Bède Ntezicimpa, âgé de 31 ans, conducteur de taxi-moto, a été retrouvé mort poignardé et son organe génital arraché par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, la victime résidait au quartier Magarama, à la 2^{ème} avenue. Selon les mêmes sources, la moto et le téléphone de la victime ont été volés. Cinq présumés auteurs tous Imbonerakure dont Eric Hakizimana, Eloge Dushime ont été appréhendés au quartier Rango en date du 25 octobre 2018, tandis que Pacifique Irakoze et Gentil Elvis Arakaza ont été arrêtés par la police de Gitega en date du 26 octobre 2018.

Une personne tuée en commune Shombo, province Karuzi

En date du 23 octobre 2018, vers 19 heures, sur la colline Muhororo, zone Nyarutambi, commune Shombo, province Karuzi, une jeune fille de 23 ans prénommée Claudine a été assassinée à son domicile à coups de couteaux. Selon des sources sur place, des gens non identifiés se sont introduits dans la maison quand ses parents n'étaient pas là et l'ont tuée. Le motif de cet assassinat n'a pas été connu.

Une personne tuée en commune Bisoro, province Mwaro

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 octobre 2018 indique qu'en date du 19 octobre 2018, Agnès Niragira de la colline Buhabwa, commune Bisoro, province Mwaro a été tuée par des gens non identifié.

Deux corps sans vie retrouvés en commune Bukinanyana, province Cibitoke

En date du 26 octobre 2018, dans la forêt de Kibira, zone Masango, commune Bukinanyana, province Cibitoke, deux corps sans vie ligotés et en état de décomposition ont été retrouvés par des passants. Selon des sources sur place, les victimes décapitées étaient tuées ailleurs avant d'être jetées dans cette forêt de la Kibira. Selon les mêmes sources, ces corps ont été directement enterrés sur l'ordre de Jean Bosco Hategekimana, administrateur de la commune Bukinanyana. Les victimes ainsi que l'origine de ce double meurtre n'ont pas été identifiées.

1.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Trois personnes enlevées en commune Bukinanyana, province Cibitoke

En date du 25 octobre 2018, sur la colline et zone Rusenda, commune Bukinanyana, province Cibitoke, trois personnes Callixte Mpozenzi et Juvenal Mundane d'origine rwandaise et Fabien Ngerageze, âgé de 28 ans, membre de la coalition « Amizero y'Abarundi » ont été enlevées par Miburo, responsable du SNR en province Cibitoke. Selon des sources sur place, les victimes ont été ligotées avant d'être embarquées à bord d'un véhicule qui a pris la direction de la province Kayanza. Selon les mêmes sources, il les a accusés de collaborer avec des groupes armés qui sont hébergés au Rwanda et ont été conduits vers une destination inconnue.

1.3. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES ADMINISTRATIFS, DES POLICIERS ET DES IMBONERAKURE

Cinq personnes torturées en commune Gihanga, province Bubanza

En date du 25 octobre 2018, vers 21 heures, Felix Batungwanayo, Etienne Manirambona, Fabrice un visiteur originaire de Makamba, Romeo et Jean Claude, résidents au chef-lieu de la commune Gihanga, province Bubanza ont été tabassés par des policiers dirigés par le chargé de la logistique au commissariat communal, avant d'être conduits au cachot de la police de Gihanga. Selon des sources sur place, ces policiers leur ont reproché de violer le couvre-feu instauré dans cette localité après une attaque à la grenade qui avait visé l'administrateur de cette commune, dans la nuit du 16 août 2018. Selon les mêmes sources, le lendemain, ces victimes ont été relaxées et sont allées se faire soigner.

Une personne torturée en commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 octobre 2018 indique qu'en date du 20 octobre 2018, sur la colline Rutambiro, zone Kankima, commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural, Jean Claude Kazungu, originaire de la colline Buhoro, de la même commune a été torturé par deux Imbonerakure Jolis Ingabire et Parfait Nzeyimana. Selon des sources sur place, Jean Claude Kazungu a été accusé d'appartenir au mouvement armé FOREBU

Une personne torturée en commune Buganda, province Cibitoke

En date du 27 octobre 2018, dans la nuit, Frédéric Ndayizeye, membre de la coalition Amizero y'Abarundi, a été battu par des Imbonerakure sur la transversale I, colline Nyamitanga, commune Buganda, province Cibitoke. Selon des sources sur place, il a été accusé de collaborer avec des groupes rebelles établis en RDC et de se vanter de l'attaque de la nuit du 19 au 20 octobre 2018 sur la position militaire de Nyamitanga. La victime est dans un état critique et reçoit des soins à un CDS de la localité.

Une personne torturée en commune Gihogazi, province Karuzi

En date du 27 octobre 2018, sur la colline Rutegama, zone Munanira, commune Gihogazi, province Karuzi, Ozella Niyitunga, âgée de 19 ans, a été ligotée et tabassée par Ernest Nkuzimana, chef de cette colline. Selon des sources sur place, ce chef de colline l'accusait de complicité dans la disparition de son amie Marie Nsengiyumva, âgée de 17 ans, depuis le 24 octobre 2018. Selon les mêmes sources, Marie Nsengiyumva se trouve à Gitega où elle travaille comme une nourrice.

Deux personnes torturées en commune Butaganzwa, province Kayanza

En date du 26 octobre 2018, vers 8 heures du matin, sur la colline Gahise, commune Butaganzwa, province Kayanza, Jeanne Niyonzima et Claudine Ahishakiye, toutes cultivatrices et membres de l'UPRONA aile Charles Nditije, ont été battues par cinq Imbonerakure Edmond Nkurunziza, Augustin Niyibitanga, Jules Bizimana, Nicaise Nshimirimana et Vénuste Niyongabo. Elles étaient accusées de n'avoir pas contribué pour les élections de 2020.

Une personne torturée en commune Gisuru, province Ruyigi

En date du 26 octobre 2018, vers 8 heures du matin, Bukene, originaire de la colline Nyarumanga, commune Gisuru, vendeur de bière au marché de Kayogoro, zone et commune Gisuru a été tabassé par des policiers de la position du marché de Kayogoro. Selon des sources sur place, ces policiers l'ont accusé de faire partie d'un groupe armé qui s'apprêtait à voler des commerçants de ce marché. Ils lui ont même tiré des balles qui ne l'ont pas atteint. Selon les mêmes sources, ce commerçant a été secouru par des policiers de Nyarumanga qui sont intervenus en sa faveur en disant qu'il n'a jamais fait partie des bandes armées. La victime est en convalescence à l'hôpital de Gisuru.

1.4. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE ET DES POLICIERS

Une personne arrêtée en commune et province Bubanza

En date du 25 octobre 2018, vers 10 heures, Richard Nkurunziza, membre du parti MSD, âgé de 30 ans, résidant au centre-ville, commune et province Bubanza, a été arrêté par Gaposho, Imbonerakure en collaboration avec un policier. Selon des sources sur place, le motif de cette arrestation n'est pas encore connu. Richard Nkurunziza est détenu au cachot du commissariat provincial de Bubanza.

Deux personnes arrêtées en commune Bukinanyana, province Cibitoke

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 octobre 2018 indique qu'en date du 19 octobre 2018, deux hommes dont un rwandais et un burundais prénommé Gaspard, habitant la colline Kibaya, zone Ndora, commune Bukinanyana, province Cibitoke ont été arrêtés par des policiers et détenus au cachot communal. Selon des sources sur place, ils étaient reprochés d'avoir noué de bonnes relations alors que leurs deux pays sont en conflit diplomatique. Selon les mêmes sources, l'administrateur de la commune Bukinanyana a demandé, lors de la réunion tenue en date du 23 octobre 2018, à l'intention des chefs de collines et des jeunes Imbonerakure, d'arrêter toute personne de nationalité rwandaise car le Burundi et le Rwanda ne sont pas en bons termes.

Quatre personnes arrêtées en commune et province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 octobre 2018 indique qu'en date du 20 octobre 2018, quatre passagers dont David Ninganza, président de la SOJPAE, à bord d'une voiture de type Probox ont été arrêtés par des policiers et détenus au commissariat de la police de Muramvya. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de prendre une photo du cortège du Président de la République au niveau de la ville de Muramvya, en province Muramvya.

I.5 VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une personne violée en commune Musongati, province Rutana

En date du 25 octobre 2018, un policier de la position de Ngoma, APC Ildephonse Ngendakumana du poste de police de Musongati, province Rutana, a été attrapé en flagrant délit en train de violer G.N, une femme ayant une déficience mentale. Ce policier a été traduit en justice. Le Tribunal de Grande Instance de Rutana a tranché l'affaire en flagrance et a condamné ce policier à une servitude pénale de 25 ans et d'une amende de 200 000 fbu.

I.6. VIOLATION DU DROIT À LA GRÈVE

Des intimidations des enseignants en commune Gitobe, province Kirundo

En date du 26 octobre 2018, le Gouverneur de Kirundo, l'administrateur de la commune Gitobe, le DPE et le DCE ont intimidé des enseignants de l'ITAB de Bugwana, commune Gitobe, après avoir lancé leur préavis de grève. Selon des sources sur place, le DPE leur a dit qu'il allait demander la suspension de leurs salaires, qu'ils seront chassés des homes d'enseignants et qu'ils seront traqués individuellement. Selon les mêmes sources, la cause de leur préavis de grève est l'annulation d'une décision du jury de cette école par le Ministre de l'éducation, de la formation technique et professionnelle.

II. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Politique en milieu scolaire

En date du 24 octobre 2018, au Lycée Communal Gihinga, zone Baziro, commune Gitobe, province Kirundo, le Directeur de cet établissement et le chef du parti CNDD-FDD au niveau de cette commune, ont ordonné aux élèves de cet établissement d'adhérer au parti CNDD-FDD sous peine de représailles scolaires. Selon des sources sur place, ces autorités avaient organisé une réunion à l'intention des élèves de cet établissement. Selon les mêmes sources, le Directeur de cette école a déclaré que les élèves des classes terminales qui ne s'exécuteront pas pourront rater leurs diplômes.

III. FAITS SECURITAIRES

Une personne tuée en commune et province Gitega

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 octobre 2018 indique qu'en date du 19 octobre 2018, sur la colline Bihanga, commune et province Gitega, Cédric Bigirimana, de cette même colline, élève de la 5^{ème} année de l'ECOFO Bihanga I, a été tabassé à mort par Mathieu Mbarushimana, son enseignant, résidant au quartier Nyabisindu de la commune Gitega. Selon des sources sur place, il était accusé par cet enseignant de n'avoir pas apporté le matériel adéquat pour le nettoyage de la classe. Selon les mêmes sources, sa colonne vertébrale a été fracturée. Cédric a été admis à l'hôpital Sainte Thérèse de Songa, à Gitega où il est décédé le 24 octobre 2018. Le présumé auteur a été arrêté et détenu au cachot de la police judiciaire de Gitega.

Une personne tuée en commune Butezi, province Ruyigi

En date du 23 octobre 2018, dans la nuit, Janvier Ndabumvire, âgé d'environ 50 ans, père de 5 enfants, originaire de Nyakivuvu, zone Bwagiriza, a été tué sur la sous-colline Gasenyi, colline Bwagiriza, commune Butezi, province Ruyigi. Selon des sources sur place, il a été tué par la population sur le champ accusé de vol des chèvres dans un ménage de Ndayizeye Philibert. Le propriétaire de la chèvre a été entendu par l'OPJ mais il n'a pas été arrêté. La victime a été inhumée le lendemain matin par l'administration.

Une personne blessée en commune Kayokwe, province Mwaro

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 octobre 2018 indique qu'en date du 21 octobre 2018, sur la colline Gihinga, commune Kayokwe, province Mwaro, Aaron Cimanishatse, âgé de 12 ans, fils de Jean Horugavye et Consolate Harimeshi a été blessé suite à une explosion d'une grenade. Selon des sources sur place, des enfants dont la victime ont trouvé cette grenade lorsqu'ils gardaient des vaches. L'enfant a été conduit au CDS de la localité.

Une maison brûlée en commune Murwi, province Cibitoke

En date du 25 octobre 2018, vers 23 heures, sur la colline Kivumvu, zone Buhindo, commune Murwi, province Cibitoke, des inconnus ont incendié une maison de Mélanie Uwihoyiki, veuve et mère de deux enfants. Selon des sources sur place, ses voisins l'accusaient de sorcellerie. Selon les mêmes sources, le chef de zone Murwi a exigé à tous les habitants de la colline Kivumvu de reconstruire une maison pour cette veuve et à lui donner une somme de 1000 fbu par ménage.

Des contributions forcées en commune et province Kirundo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 octobre 2018 indique que depuis le 12 octobre 2018, tous les habitants des collines Kavomo et Yaranda ont été exigés de donner des contributions par le chef de zone Kirundo rural, Frederic Ndayicariye alias Bidasesa et des Imbonerakure. Selon des sources sur place, ces derniers ont dit que c'est pour la sécurité des champs alors qu'il n'y a pas des cultures ou des récoltes à garder. Selon les mêmes sources, chaque ménage doit contribuer 500 fbu, des boutiquiers 2000 fbu et sans tenir compte des biens à garder.

IV. CONCLUSION

Des allégations de violations et des violations des droits de l'homme consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tuerie, d'enlèvement et/ou de disparition forcée, de torture, d'arrestation arbitraire et illégale ciblés à l'endroit des opposants et prétendus opposants du pouvoir du parti CNDD-FDD sont rapportés.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes qui est attribuée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.